Association pour les Droits de la Femme **No 45 Mars 2004**

GAZETTE

"Dans la société actuelle, hommes et femmes sont égaux en droit. On trouve des femmes ministres, juges, médecins, professeurs, officiers. Au nom de quoi ne pourraient-elles pas accéder à la prêtrise ?"

J. Neirynck, écrivain, ancien Conseiller national
Hebdo 12.02.04

EDITORIAL

10 décembre... A qui la faute ?

Bien facile de fustiger les femmes qui, du haut de leur 52 %, pourraient élire autant de consoeurs qu'elles le souhaiteraient !

Bien facile et surtout parfaitement inopérant. Avec cette critique, régulièrement entendue à chaque échec au féminin, on veut nous faire croire – naïveté ou mauvaise foi ? – que le genre féminin serait animé d'une unité de vues poussant chacune à voter pour chacune !

Voici de quoi balayer cette illusion : ce 10 décembre donc, Christiane Langenberger, qui a fait ses classes politiques au sein de l'Association pour les Droits de la Femme qu'elle présida d'ailleurs plusieurs années, a voté Blocher et non pas Metzler !! De leur côté, des féministes de la gauche genevoise ne se sont pas rendues à la manifestation du 13 décembre vu qu'elles ne partageaient pas les idées politiques de la même Ruth Metzler !! Qu'on ne nous rebatte plus les oreilles, désormais, avec ce prétendu pouvoir des femmes en tant que genre.

C'est le PDC qui porte la plus lourde part de responsabilités. En atermoyant pendant des semaines pour arriver à la conclusion qu'il ne choisirait pas (afin de respecter le vote populaire du 10 octobre) qui des deux conseillers fédéraux quitterait la scène, le parti du centre a créé le psychodrame au sein des autres partis et jeté

« sa » conseillère dans la fosse aux lions ! Quelle lâcheté de laisser faire le sale travail à l'Assemblée fédérale ! Aurait-on agi de même si M. Deiss, un homme, s'était trouvé sur le fauteuil éjectable de Ruth Metzler ? Bien évidemment non !

Le parti radical aussi a œuvré contre les femmes en proposant, au choix, un homme ou

une femme. Car dans l'état actuel des mentalités, il y aura toujours des machistes – hommes ou femmes – pour préférer, dans le secret des urnes, l'homme, quelles que soient les compétences de la femme en lice. Et, dans le cas de Christine Beerli, elles étaient de poids.

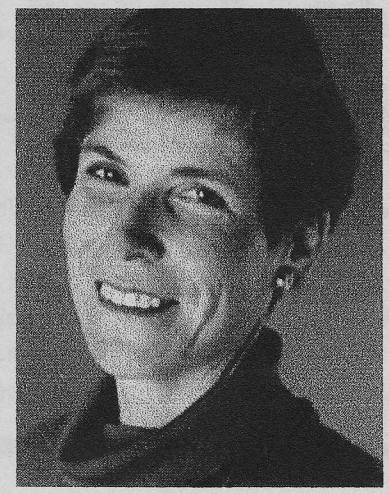

10 décembre... Quel remède ?

Pour conclure, en attendant que, dans l'esprit d'une des revendications de la « Déclaration publique des femmes suisses » (récemment publiée dans le Blick), un système de quotas

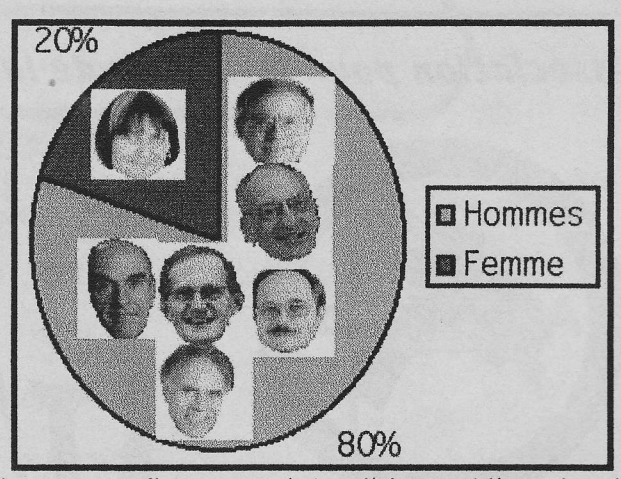

instaure enfin une parité politique obligatoire, la seule façon d'élire sans drame et en toute assurance une femme au Conseil fédéral est d'en présenter deux. Le parti socialiste l'a compris et le PDC aussi en 1999 mais, autre temps, autre objectif politique !

Nous voilà prêtes, nous les femmes suisses, à comprendre que pour une certaine tradition islamiste, il faut deux témoignages de femmes pour un seul d'homme !!

Ch. Mathys-Reymond
Présidente

SOMMAIRE

Editorial	1-2
Projet de l'ADF-Vaud contre la pauvreté des femmes	3
Interview : Yvette Barbier	4-5-6
La Veille des femmes	6
La veille des femmes – Inscription	7
Gender-Management : C'est quoi ?	7-8
Conflit de travail opposant l'ADF à l'Etat de Vaud : Victoire de l'ADF	9
Interdiction de discriminer une femme en raison de sa grossesse	10
Nouvelle victoire de l'égalité	11
Votations du 16 mai 2004	11
Blâmes	12
Louanges	13-14
Rosa canina	15
Agenda	15
Naissance	16
Adhésion ADF-Vaud	16

PROJET DE L'ADF-VAUD CONTRE LA PAUVRETE DES FEMMES

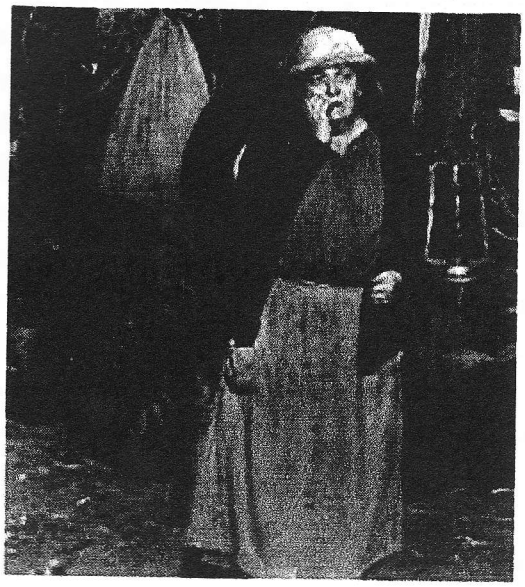

Comme nous l'avons annoncé dans la précédente Gazette, décision a été prise d'empoigner la question de l'attribution des prestations complémentaires. Nous avons en vue ces femmes âgées qui y auraient droit mais ne les touchent pas.

Pour débuter, nous lançons un questionnaire à toutes les communes du canton de Vaud pour une première approche de pratiques sans doute très diverses.

En vous donnant ce questionnaire à lire, nous vous associons à notre travail.

Ch.M.-R.

ADF-Vaud

Attribution des prestations complémentaires aux ayants droit

Questionnaire

Commune de .....

Comment les ayants droit sont-ils informés de la possibilité d'obtenir des prestations complémentaires ? (biffer ce qui ne convient pas)

1/ Cela se fait automatiquement au vu de leur déclaration à l'impôt communal

Oui Non

2/ Toutes les personnes en âge d'AVS reçoivent une lettre explicative

Oui Non

3/ Elles sont convoquées au Service social

Oui Non

4/ La personne qui estime avoir droit aux prestations complémentaires doit faire elle-même des démarches

Oui Non

5/ Avez-vous l'impression que tous les ayants droit s'annoncent spontanément ?

Oui Non

6/ Ou au contraire, y a-t-il une gêne à faire cette démarche ?

Oui Non

INTERVIEW

AVEC YVETTE BARBIER

A Berne, le 31 janvier 2004, une centaine de femmes "rouges de colère" suite aux élections catastrophiques du 10 décembre, préparaient un 8 mars de choc : trop, c'est trop ! Au nombre des projets, souvent très créatifs : La Veille des femmes.

Christiane Mathys-Reymond : Avant d'aborder votre folle idée, parlez-nous un peu de vous, de votre travail, de vos engagements pour les femmes; vous vous êtes d'ailleurs présentée comme une vieille féministe.

Yvette Barbier : Aussi longtemps que je me souvienne, j'ai eu conscience d'appartenir au "deuxième sexe", et j'ai lutté pour les droits de la femme.

Peut-on avoir été cheftaine éclaireuse au temps où Perle Bugnion Secrétan était commissaire nationale sans avoir attrapé le virus ? Plus tard, pendant mes études de médecine, puis comme médecin à l'hôpital, j'ai pu observer combien il était difficile pour une femme de faire reconnaître ses compétences, et surtout de concilier ses différentes tâches. C'est à l'hôpital aussi que j'ai côtoyé une quantité de femmes de condition modeste qui, après avoir veillé toute la nuit, se hâtaient de rentrer chez elle pour s'atteler à leur travail domestique. C'est pour elles, qu'avec quelques collègues, nous avons fondé un premier groupe syndical au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV). Dès 1980, j'ai ouvert mon cabinet médical. Là, j'ai entendu jour après jour les récits de vie de mes patientes et j'ai pu prendre la mesure de leurs difficultés.

Ch. M.-R.: Venons-en à la Veille des Femmes: Comment cette idée a-t-elle surgi ? Soudainement ou la portiez-vous en vous depuis longtemps ?

Y.B.: Le 10 décembre, après la tristesse et la colère, est venue l'envie de relever la tête. J'avais le sentiment qu'après une gifle pareille, les femmes de ce pays allaient forcément réagir. Je cherchais comment relier les diverses manifestations, comment offrir un lieu de protestation pour "porter" les femmes qui n'appartenaient encore à aucune association et qui se sentaient soudain "féministes".

Ch. M.-R.: Que les femmes passent un nombre d'heures incalculable à veiller, c'est une évidence qui confine à l'oubli. Avez-vous voulu revaloriser cette activité ?

Y.B.: L'idée de veille m'est apparue comme très symbolique des tâches que les femmes effectuent dans l'ombre. La veille des femmes allait leur permettre d'apparaître en pleine lumière. Le thème de la veille des femmes met en évidence deux faits : les femmes "veillent dans leur vie privée (les enfants, les malades) et assument ainsi un énorme travail bénévole et non reconnu. Elles veillent aussi très souvent à titre professionnel. De nombreuses femmes vivent ainsi leur double tâche.

Ch. M.-R.: Concrètement, vous invitez donc les femmes de tous bords, de tous cantons, à venir, à deux, veiller une journée et une nuit tout

près du Palais fédéral et ce du 9 mars au 10 décembre. Comment utiliser ce symbole nocturne puisque la nuit, il n'y aura personne à convaincre de nos déclarations féministes ?

Y.B.: La veille des femmes représentera une présence continue (jour et nuit) des femmes sur la Place fédérale. Le jour, elles pourront dialoguer, exposer leurs préoccupations, présenter en toute liberté et chacune à sa manière les raisons de leur participation au mouvement, ou les buts de leur association. La présence nocturne (dans un abri bien équipé, où il sera possible de dormir) est nécessaire pour montrer la permanence du mouvement, la persévérance des femmes. Par leur simple présence, les participantes seront solidaires de toutes celles qui veillent. Enfin, cela permettra un "passage de témoin" à chaque changement d'équipe de veilleuses.

Ch. M.-R.: Ne redoutez-vous pas que cette nécessité de dormir dans un portacabine ou autre roulotte retienne certaines femmes ?

Y.B. : Cette question permet de préciser un élément important : pour simplifier la tenue de la liste de garde, deux femmes sont invitées à prendre la responsabilité d'une veille. Mais il est bien évident qu'elles peuvent s'organiser avec quelques amies pour se partager la journée; elles peuvent prévoir une réunion, un événement de leur choix pour mettre en évidence leurs thèmes propres. Les hommes sont bienvenus s 'ils apportent leur soutien.

La nuit aussi peut être partagée. Une nuit de veille donnera aux femmes engagées un "espace temps" précieux et rare : j'ai entendu certaines femmes se réjouir à l'idée de veiller en compagnie de leur fille, de leur sœur, d'une amie, pour pouvoir se parler autrement que dans le stress de la vie quotidienne.

Ch. M.-R.: La grande force de cette idée est qu'elle s'adresse à toute femme, en association ou hors association, engagée politiquement ou non. Chaque tandem sera libre d'animer à sa façon sa journée de protestation ? Ou y aura-t-il quelques directives ?

Y.B.: Les participantes à La veille des femmes peuvent exprimer leurs préoccupations, leurs projets, leurs rêves, en toute liberté. Les associations peuvent, dans le même esprit, présenter leurs buts spécifiques. La seule condition de participation est d'être d'accord avec les thèmes retenus cette année pour la journée du 8 mars (assurance maternité, non à la 11ème révision de l'AVS, stop aux discriminations ici et ailleurs). Mais attention, les participantes ne sont pas "cantonnées " à parler de ces thèmes. La veille des femmes est là pour permettre à chacune de parler de ce qui lui tient à cœur, à elle.

Ch. M.-R.: Avez-vous prévu un journal de bord qui enregistre les diverses manifestations ?

Y.B.: Un livre de bord permettra à chacune de s'exprimer à sa manière (textes, dessins, etc). Imaginez qu'à la fin de l'année, nous aurons créé ainsi, toutes ensemble, un véritable "état des lieux" de la condition féminine dans notre pays. Certaines réfléchissent déjà comment traiter l'image de La veille des femmes (photos, vidéos, films...)

Ch. M.-R.: Comment faire pour que les médias s'intéressent au projet du 8 mars jusqu'aux prochaines élections du Conseil fédéral de décembre 2004 ? Par des médias régionaux qui parleront dans leur journal de la journée de "leur" femme ?

Y.B.: Les médias ont très bien accueilli l'idée de La veille des femmes, et certains réfléchissent aux différentes façons de relayer le mouvement. Les événements qui se mettront en place autour de la veille (journée d'une association, spectacles, tout est à imaginer) relanceront ainsi l'intérêt des médias. N'oublions pas les médias régionaux et ... les journaux de nos diverses associations !

Ch. M.-R.: Le grand objectif de cette veille : une femme de plus au Conseil fédéral ?

Y.B.: Pourquoi pas, si les femmes s'engagent, nul ne peut dire où s'arrêtera leur mouvement et quelle en sera la force!

Ch. M.-R.: Les femmes s'inscrivent-elles ? Comment faire pour la publicité ?

Y.B.: Des dizaines de femmes sont déjà en train d'imaginer leur veille. Il est très important que chacune de nous en parle à ses amies et le mouvement se développera comme une boule de neige. L'intérêt des médias et toues les voies d'information des associations existantes permettent d'informer les femmes encore non engagées. On peut imaginer que les plus militantes mettent sur pied une veille avec une ou des amies jusqu'ici peu actives. La participation à La veille des femmes sera leur premier pas, leur première prise de parole.

L'idée est lancée, à vous de construire le mouvement !

Ch. M.-R.: J'invite les lectrices à se reporter ci-dessous. Notre Gazette participe à La veille des femmes en publiant son appel.

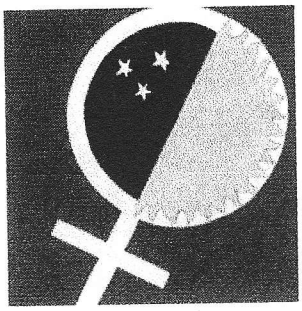

APPEL
LA VEILLE DES FEMMES

Chaque nuit, des milliers de femmes veillent dans notre pays : à titre privé, elles veillent leurs enfants, leurs proches – c'est une de leurs nombreuses tâches bénévoles et peu reconnues ; elles veillent aussi, à titre professionnel, les malades, les vieillards – c'est souvent une manière d'assumer leur double tâche (travail rémunéré d'une part, enfants et maison d'autre part).

Dès le 8 mars, quelques femmes de plus veilleront : elles veilleront symboliquement devant le Palais fédéral, et ceci jusqu'en décembre 2004, à la date de la prochaine élection du Conseil fédéral.

Le stand de « La veille des femmes » assurera la pérennité et la visibilité de notre protestation et permettra la médiatisation du mouvement. Il deviendra aussi un lieu d'échanges et de dialogue entre les femmes – et leurs organisations – le monde politique et la population.

Autour de cette présence permanente, toutes sortes d'actions et de manifestations pourront être mises sur pied dans un esprit d'ouverture et sans exclusive.

Pour assurer la veille, il suffira que deux femmes (au minimum) s'inscrivent comme responsables d'une journée (soit 24 heures) et l'organisent en toute liberté, à la seule condition de respecter l'esprit du mouvement et de défendre les thèmes de revendications choisis pour la journée du 8 mars.

Toutes celles qui s'intéressent à ce projet peuvent dès à présent s'inscrire à l'aide du formulaire joint.

Le mouvement aura la force et la créativité que chacune d'entre vous lui donnera !

Yvette Barbier, Lausanne
Marie Perny, Lausanne
Email : veilledesfemmes@bluemail.ch
Site en français: www.laveilledesfemmes.ch
Site en allemand: www.frauenwache.ch
Site en italien: www.lavegliadelledonne.ch

La veille des femmes : Inscription

☐ Je participe à La veille des femmes.

Nom Prénom_____

Rue_____

NPA Ville_____

Mouvement_____

Association_____

Parti_____

Autre_____

Tél_____Fax_____

Email_____

Je veillerai du_____ à 10 heures au_____ à 10 heures

Deuxième responsable avec moi de la veille

Nom Prénom_____

Rue_____

NPA Ville_____

Mouvement_____

Association_____

Parti_____

Autre_____

Tél_____Fax_____

Email_____

☐ Je désire faire plusieurs veilles et je remplis un formulaire d'inscription par veille.

Nombre de formulaires remplis _____

Vous recevrez une confirmation écrite à l'adresse de la première responsable pour chaque jour de veille.

Pour renvoyer le formulaire :

Marie Perny 15, Escaliers du marché – 1003 Lausanne

Tél et Fax. Tél + Fax : 021 321 32 69

Email : veilledesfemmes@bluemail.ch

Gender-Management : C'est quoi ?

Vous et moi - nous savons :

- que l'humanité se compose d'hommes et de femmes, à peu près à parts égales ;
- que par déduction logique, les femmes ne constituent pas une minorité, mais simplement la moitié de l'humanité ;
- que 3 % de la fortune mondiale appartient à des femmes, et si l'on enlève la reine Elizabeth, c'est encore moins ;
- que l'on ne trouve que rarement des femmes dans le top-management ;
- que le travail le plus mal payé est effectué par une écrasante majorité de femmes ;
- que le travail non rémunéré est effectué par une écrasante majorité de femmes ;
- et nous en savons encore beaucoup plus !!!!!

Vous et moi - nous pensons :

- qu'il est grand temps que l'égalité des chances se réalise ;
- qu'il ne suffit pas de mettre une femme dans une commission quelconque, pour que l'égalité soit faite;
- que les femmes ne sont pas plus bêtes de nature que les hommes ;

- que les hommes ne sont pas plus méchants de nature que les femmes ;
- que l'inégalité actuelle constitue un énorme gâchis de compétences ;
- et nous pensons encore beaucoup plus !!!!!

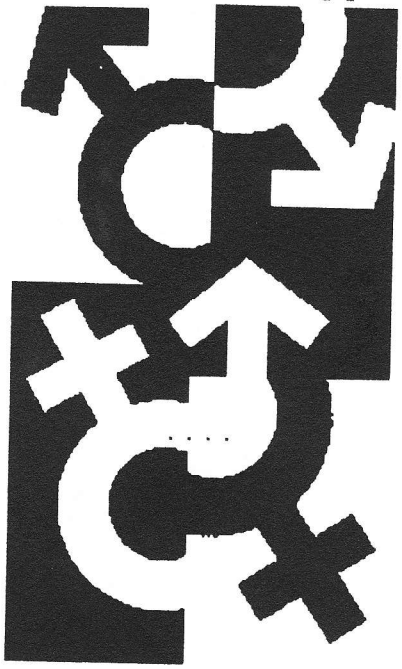

Le mot « gender » ou en français « genre » nous est venu du monde anglo-saxon, où ce mot signifie le rôle que joue le sexe d'une personne dans l'environnement socioculturel, et décrit ce que la société attribue à l'un ou l'autre des sexes. Depuis quelque temps, on trouve dans nos universités les « gender-studies », où ce phénomène est étudié, où des recherches en la matière sont faites. Il est fondamental d'utiliser ce terme de « gender » ou de « genre ». Si l'on parlait de sex-studies, vous et moi et tout le monde imaginerions tout de suite autre chose.

Bon nombre d'études ont déjà été faites dans le domaine des genres. Il existe de la littérature, et il existe des spécialistes, femmes et hommes qui savent énormément de choses. Toutefois, ce savoir a beaucoup de peine à pénétrer là ou la vie se passe, c'est-à-dire dans le monde de l'économie, du travail, de l'éducation, des organisations, des familles. Il ne suffit pas d'être femme pour savoir pourquoi les rôles sont distribués de telle façon, il ne suffit pas d'être homme pour avoir la science infuse. Nous toutes et tous, actrices et acteurs de la société baignons dans un modèle de société qui depuis notre venue au monde nous a formés, nous a appris à vivre dans ce modèle et nous a aussi a priori appris comment faire pour continuer ce modèle. De ce fait, femmes et hommes sont aveugles du même oeil, et forcément notre champ de vision se trouve limité de la même manière.

Le bureau fédéral d'égalité entre femmes et hommes a pris le taureau et la vache par les cornes et a élaboré avec une HES en Suisse allemande un nouveau cycle d'études postgrades en gender-management. Ces études réunissent ce qui jusqu'alors a trop souvent été séparé : la perspective des genres et les connaissances spécifiques en management. Le gender-management part du principe que les organisations et les processus de travail et de fonctionnement sont imprégnés par les rôles que jouent les deux sexes dans la société. En se basant sur les résultats de la recherche scientifique dans le domaine des genres, le gender-management permet d'une part de reconnaître ces modèles de fonctionnement et d'autre part de développer des formes d'organisation modernes et adaptées aux femmes et aux hommes.

Le premier cycle d'études a commencé en automne 2002 et dure deux ans. Donc, en automne de cette année-ci, 21 étudiantes affronteront les examens de diplôme. J'en suis une, la seule venant de Suisse romande, car pour l'instant, cette formation n'existe qu'en allemand. Pour ce tout premier cycle, aucun homme n'a osé s'inscrire. Mais un deuxième cycle a commencé en automne 2003, plusieurs hommes y participent. Ils se portent à merveille.

Vous et moi, nous savons qu'il est difficile de changer les habitudes, mais vous et moi, nous pensons qu'il vaut la peine de s'y atteler.

Birgitta Bischoff

CONFLIT DE TRAVAIL OPPOSANT L'ASSOCIATION VAUDOISE POUR LES DROITS DE LA FEMME A L'ETAT DE VAUD: VICTOIRE DE L'ADF !

Conférence de Presse du 7 octobre 2003
10 h. 30 Salon Miroir du Continental

Mesdames, Messieurs,

Merci d'avoir répondu à l'appel de notre Association vous invitant à partager la victoire d'un procès, merci aux journalistes de répercuter, dans leurs médias, cette victoire pour les jeunes femmes de ce canton.

Pour la première fois, depuis l'entrée en vigueur de la Leg (en 1996), notre association vaudoise a usé de sa qualité pour agir en vue de faire constater une discrimination. C'est l'article 7 de la Leg qui nous confère ce droit.

En quoi a consisté notre travail d'association ?

Trois d'entre nous ont assisté aux 6 audiences, du 5 juin 2002 au 26 mai 2003. Pour la dernière séance, consacrée aux plaidoiries, un public nombreux s'était déplacé. Ce travail de présence silencieuse ne paraît pas, à première vue, très important. Mais, pour la jeune femme discriminée, il s'est révélé, à ses dires, (notre association a reçu d'elle une lettre de gratitude), essentiel.

Tout d'abord, elle a pu continuer de travailler pour son Employeur, je la cite : " Il est difficile de s'opposer à son Employeur lorsque l'on travaille encore pour celui-ci. Opposition d'autant plus pénible lorsqu'on œuvre pour une institution du domaine public, que l'on croit garante du respect des lois."

Ensuite, elle a pu maintenir une précieuse distance à l'égard du procès. Je la cite : "Votre aide m'a souvent permis d'aller travailler en paix le matin, de collaborer avec mes chefs sans penser en permanence que je me trouvais en litige avec eux." C'est par les procès-verbaux des séances que lui parvenait le procès, les émotions de la première ligne lui étaient ainsi épargnées.

Enfin, la jeune femme discriminée a pu ménager sa vie privée : "Céder mes droits a protégé une partie au moins de ma vie privée, si intense et si précieuse juste après la naissance d'un enfant."

Pour conclure, je tiens à donner un coup de chapeau à la jeune juriste pour sa détermination à engager ce procès : "Il fallait vraiment conduire ce procès. Il est tout simplement scandaleux qu'en tant qu'employée d'Etat, qui plus est en tant qu'employée de l'ordre judiciaire, je n'aie pas pu obtenir l'application de la Leg."

Nous en venons maintenant à l'affaire proprement dite : je passe la parole à notre Conseil, Catherine Jaccottet Tissot, avocate, docteure en droit.

"INTERDICTION DE DISCRIMINER UNE FEMME EN RAISON DE SA GROSSESSE"

Précisions jurisprudentielles issues du jugement du Tribunal de prud'hommes de Lausanne du 6 août 2003 dans la cause ADF c/ETAT DE VAUD

- On ne peut justifier la non-promotion d'une femme enceinte au motif que ce n'est pas la grossesse, mais **l'absence** liée à l'accouchement et au congé maternité qui seront préjudiciables à la bonne marche du Service.
- l'Etat de Vaud accorde un congé maternité de 4 mois à ses employées;
- la loi fédérale sur le travail interdit toute activité salariée durant les 8 semaines qui suivent l'accouchement. Des 8 semaines aux 16 semaines qui suivent, la femme ne peut être employée que si elle y consent. C'est dire que, de par la loi, l'absence est **indissociablement** liée à la grossesse et que l'une ne se conçoit pas sans l'autre.
- Ecarter une **candidature interne** à un poste ayant fait l'objet d'une mise au concours n'est pas assimilable à un **refus d'embauche**. La distinction est importante pour les motifs suivants :
- le refus d'embauche ne peut donner lieu à l'octroi d'une indemnité de 3 mois de salaire au maximum;
- si plusieurs personnes se plaignent simultanément d'un refus d'embauche discriminatoire, l'indemnité devra être partagée entre elles;
- il n'y a pas d'allègement du fardeau de la preuve en matière de refus d'embauche;
- c'est toute la politique du personnel d'une entreprise qui serait affectée par cette assimilation, qui rendrait quasi vaine la lutte contre des politiques de non-promotion discriminatoire.
- Lorsqu'une **présélection** joue un rôle déterminant pour l'octroi d'un poste, il ne faut pas s'attacher aux mécanismes formels de nomination, mais bien à ce qui, en pratique, est à l'origine de la promotion ou de la non-promotion.
- L'employeur ne peut échapper aux conséquences que la LEg attache à une décision discriminatoire du seul fait qu'il a indiqué à une candidate éconduite que **d'autres postes** se présenteraient à l'avenir.
- Le fait que **d'autres candidates enceintes** aient été promues par le passé n'exclut pas le caractère discriminatoire d'une non-promotion subséquente pour cause de grossesse.
- On ne peut justifier la non-promotion d'une femme enceinte du seul fait qu'il y aurait **une autre grossesse** dans le service.
- il appartient à l'employeur de **s'assurer** contre le risque de maternité, qui doit être considéré comme normal, lié à la présence de femmes dans le monde du travail ;
- Que l'Etat de Vaud n'ait pas d'assurances perte de gain en cas de maladie et de maternité ne change rien à l'affaire. On relèvera que cette auto-assurance en période de crise budgétaire est particulièrement malvenue, puisque bien souvent les conséquences d'une absence sont supportées par les collègues. Les femmes enceintes risquent d'être considérée comme cause de perturbation au sein du service et ne recevront aucun soutien de ce fait à leur retour. Cela les incitera à réorienter leur vie professionnelle à cause de la naissance de leur enfant.

Lausanne, le 7 octobre 2003

Catherine Jaccottet Tissot, avocate

NOUVELLE VICTOIRE DE L'EGALITE

Après la victoire de l'ADF-Vaud dans l'affaire de la greffière du Tribunal cantonal, le Tribunal des prud'hommes ayant reconnu la discrimination à la promotion *(voir Gazette de l'ADF-Vaud No 44)*, voici une nouvelle affaire qui vient de se conclure positivement : après 8 ans d'actions et de recours, Madame Y. cadre dans une société financière internationale a obtenu gain de cause : le Tribunal fédéral a validé les jugements prononcés par le Tribunal cantonal vaudois et déclaré irrecevables les recours déposés par la Société attaquée qui ne voulait pas reconnaître la discrimination salariale.

Malika, l'ouvrière *(voir Gazettes No 39 et 40)*, et Madame Y, la juriste, sont aux deux bouts de l'échelle des salaires mais leur cas est semblable ; elles avaient l'une et l'autre des collègues masculins qui gagnaient davantage pour un travail analogue. La Loi sur l'Egalité l'interdit et il vaut la peine de se battre, même si les procédures sont longues.

Cette nouvelle victoire de l'égalité nous réjouit et nous ne pouvons qu'encourager d'autres femmes au salaire inférieur à déposer plainte.

Vous trouverez des renseignements détaillés sur les jugements rendus sur le site www.leg.ch

Simone Chapuis-Bischof

VOTATIONS DU 16 MAI 2004

Quelques bonnes raisons, avec toutes les femmes en colère suite au 10 décembre noir, de voter NON à la 11e révision de l'AVS.

Femmes en colère

1. Lors de la 10ème révision de l'AVS, les femmes ont dû payer le « splitting » et le « bonus éducatif » par une augmentation de l'âge de leur retraite de 62 à 64 ans. On nous avait également promis la " retraite flexible " dans le cadre d'une 11ème révision. Aujourd'hui il n'en est rien.
2. Sous prétexte de concrétiser l'égalité entre les sexes, la 11ème révision de l'AVS, aligne les femmes sur les conditions moins favorables des hommes au lieu de faire l'inverse. En effet, cette 11ème révision n'est qu'un pas vers un avenir que M. Couchepin nous a déjà annoncé : celui de la retraite à 67 ans pour tout le monde!
3. Avec la 11ème révision, les femmes partiraient à la retraite à 65 ans et ce dès 2009. Seule exception admise, un régime transitoire pour les femmes nées entre 1948 et 1952, similaire à celui appliqué dans le cadre de la 10ème révision.
4. Les veuves verraient leur rente baisser de 80 à 60 % de la rente vieillesse correspondant au revenu annuel moyen déterminant. La rente d'orphelin serait augmentée de 20 %. Ce sont donc les veuves sans enfants ou avec des enfants déjà adultes qui verront leur situation péjorée. Des mesures transitoires ont été prévues pour atténuer le coup. Mais cette révision reste inacceptable car elle se fonde sur l'application d'une égalité purement formelle qui ne tient pas compte des inégalités réelles dans l'emploi et dans le partage des tâches domestiques et éducatives entre les femmes et les hommes.
5. Le référendum contre la 11ème révision ne doit pas nous faire oublier la problématique du 2ème pilier. A la suite des mesures qui ont été adoptées, les rentes seront réduites. Surtout, les femmes sont les parents pauvres du 2ème pilier : une sur deux n'en a point et parmi celles qui sont assurées, une sur deux touche une rente annuelle inférieure à 10000 francs.

BLÂMES

Aux vigiles antiféministes.

En Suède, les affiches sexy de H&M subissent tant de déprédations - louanges aux féministes et à leurs fans qui ne veulent plus littéralement voir ces atteintes à la dignité de la femme - qu'il a fallu recruter des vigiles pour assurer la protection de la lingerie féminine !

Qui a peur du modèle féminin ?

Dans les facultés de théologie scandinaves, les étudiantes sont en majorité. De quoi inquiéter le sexisme ecclésial ! Les paroissiens vont-ils perdre leurs repères ? Un responsable de faculté tient à rassurer : "Il se peut que certaines femmes s'inspirent d'autres expériences que les hommes, mais il y a de nombreuses théologiennes qui vont suivre le modèle masculin"

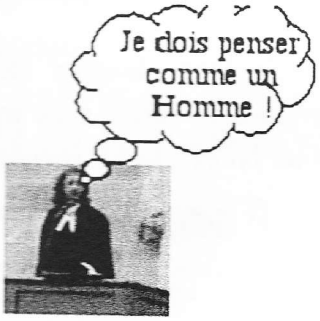

ASSURANCE MATERNITE

ADF-VAUD

Cigogne 2 le retour !!!

A Christophe Blocher qui, entre autres idées antiféministes, propose de supprimer le financement des crèches destiné à aider les mères professionnellement actives.

A tous ceux et toutes celles qui combattent le projet dit «Triponez» d'assurance congé maternité car c'est un minimum à obtenir à tout prix en septembre, lorsqu'il sera soumis au vote populaire. Nous comptons bien, quant à nous, le faire aboutir !

LOUANGES

Bravo la professeure !

Lytta Basset, théologienne et professeure à l'université de Lausanne, a reçu le prix du meilleur ouvrage religieux 2002 pour son livre "Sainte colère" coéditée par les éditions Labor et Fides à Genève et Bayard en France.

Lytta Basset

Bravo les Caricaturistes qui tout au long des mois de novembre et de décembre ont si bien su résumer la situation de notre pays après les élections fédérales du 19 octobre et surtout après l'élection au Conseil fédéral du 10 décembre. Quel baume sur notre colère que de découvrir les dessins de Chapatte, dans le Temps, de Burki dans 24 Heures et de tant d'autres.

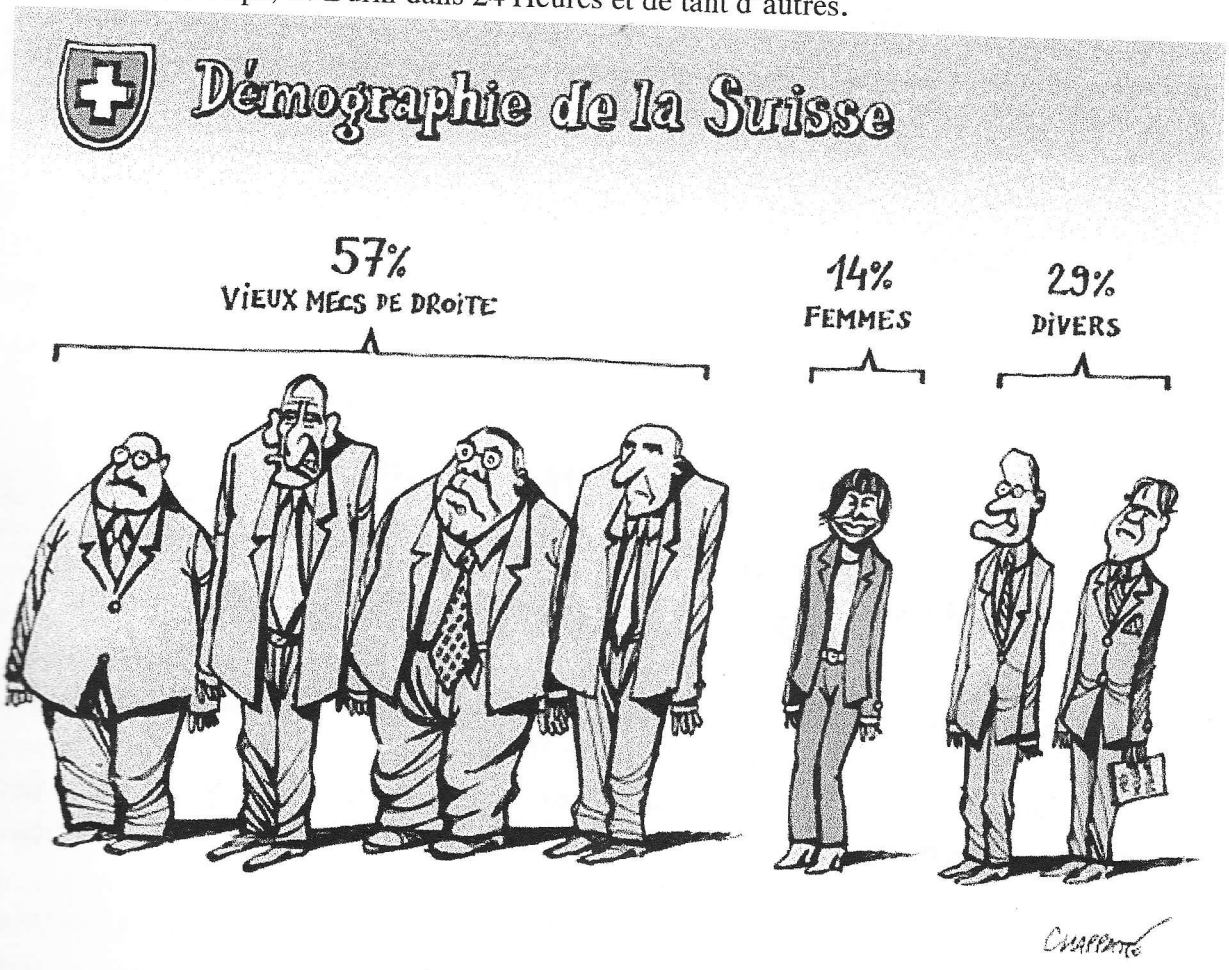

Avec l'aimable autorisation de Monsieur Chapatte

LOUANGES

Bravo les collégiennes !

Quatre élèves des collèges Rousseau et Voltaire de Genève ont lancé une pétition : contre la discrimination des femmes dans l'univers des apprentissages scolaires. Leur but ? Que des femmes qui ont marqué l'histoire apparaissent dans les programmes scolaires imposés . (A mi-octobre 2003, ces jeunes partisanes de l'égalité avaient récolté 500 signatures

Bravo aux bureaux vaudois et lausannois de l'égalité

qui, en lançant la journée OSER TOUS LES METIERS, ont remporté un franc succès : 44% des élèves des classes de 5e à 9e y ont participé, soit 15'588 élèves (dont 55% de filles) ont passé la journée avec un-e adulte ; le système croisé (fille avec père, oncle, fils avec mère, tante) qui était recommandé a pu être pratiqué dans le 2/3 des cas.

Les critiques contre la Journée des filles avaient été si nombreuses l'année d'avant que les deux bureaux vaudois ont décidé de l'ouvrir aux garçons.

Les autres cantons en sont tous restés à la journée des filles... ce qui a limité la participation à 18'000 filles pour toute la Suisse.

Bravo aux synodes catholiques

de 4 cantons (SG, LU, BS et TH) qui ont demandé aux évêques suisses d'ordonner des femmes et des hommes mariés. Bien sûr, c'est peine perdue car le Vatican est inébranlable : une femme ne peut être prêtre. La pression des fidèles finira-t-elle un jour par conquérir cette égalité-là ?

Bravo à Peter Hasler,

directeur de l'Union patronale suisse, qui propose de baisser les salaires des hommes au niveau de celui des femmes pour atteindre enfin l'égalité ! C'est une idée comme une autre, une «incitation à la réflexion», dit-il.

C'est lui aussi qui serait favorable à la création de crèches, car les femmes qui travaillent créent de la valeur ajoutée, paient l'AVS, les impôts.

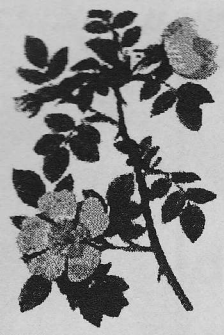

Du nouveau à
Rosa canina la bibliothèque de l'ADF
Ouverte les mardis et jeudis, de 14h à 18h,
à la Maison de la femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.
Des bibliothécaires compétentes vous accueillent
et discutent volontiers avec vous.
Abonnement 12 francs par an, sinon 1 franc par livre emprunté.

NOUVELLES ACQUISITIONS (CHOIX)

Badinter Elisabeth :	Fausse route (Ed. Odile Jacob 2003)
Barbey Claude-Inga :	Le Palais de sucre (Ed. d'autre part 2003)
Causse P. et Rohart V. :	Destins de femmes et filles afghanes (Syros 2003)
Chapsal Madeleine :	L'homme de ma vie (Ed. Fayard 2004)
Chevalier Tracy :	La dame à la licorne (Ed. de la Table ronde 2003)
Dallera C. et Lamamra N.	Du salon à l'usine (Ouverture/ADF+CLAF 2003)
Doleyres Suzy :	Il est grand temps de rallumer les étoiles (Aire 2003)
Ferney Alice :	Dans la guerre (Ed. Actes Sud 2003)
Habersaat Edith :	Les enfants de la Brume (L'Harmattan 2003)
Hausser Isabelle :	Une comédie familiale (Ed. de Fallois 2003)
Oates Joyce Carol :	Délicieuses pourritures (Ed. P.Rey 2003)
Pagnard Rose-Marie :	Janice Winter (Ed. du Rocher 2003)
Pahlavi Farah :	Mémoires (Ed. XO 2003)
Wiazemsky Anne :	Je m'appelle Elisabeth (Ed. Gallimard 2003)
Willett Marcia :	Une semaine en hiver (Ed. Belfond 2003)
Z'Graggen Yvette :	Un étang sous la glace (Ed. de l'Aire 2003)

La bibliothèque vous offre aussi des cassettes-vidéo ainsi que des C.D. (musique de compositrices). (Merci à toutes celles qui nous ont apporté des livres, disques, cassettes et CD pour le MARCHE AUX PUCES de janvier. Si vous en avez encore à débarrasser, apportez-les-nous un mardi ou un jeudi : ce sera pour l'an prochain ! Merci d'avance !)

AGENDA

17 mars 2004 : 14h30 Maison de la femme «Lutter contre la maltraitance des enfants, nous sommes tous concernés» Georges Glatz (org. FMM et Contacts et culture)

31 mars 2004 : 14h30 Maison de la femme «Editeur littéraire en Suisse romande» Bernard Campiche (org. FMM et Contacts et culture)

1er avril 2004 : 19h15 Maison de la femme «Femme et achats» Françoise Michel, FRC et Mireille Küttel, écrivaine (org. FMM – Eglantine Café "*Le café de la femme* »)

23 avril 2004: 19h Maison de la femme : assemblée générale de l'ADF-Vaud

29 avril 2004: à Berne de 9h à 14h30 le Marché de l'égalité, organisé par les Départements fédéraux et le Bureau fédéral de l'égalité.

15 mai 2004 : 9h à Liestal : assemblée des déléguées de l'ADF-SVF. Après la partie statutaire «La Pauvreté des femmes».

12 au 19 septembre 2004 à Berlin puis à Fribourg en Brisgau : Congrès mondial de l'Alliance internationale des femmes, centenaire de l'association.

Avis de Naissance

Après 38 mois de gestation et de tribulations, votre vice-présidente a enfin le plaisir de vous annoncer la naissance du site internet

Adf-vaud.ch

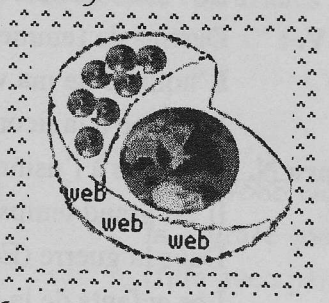

Vous le trouverez en tapant

http://www.adf-vaud.ch

P.P.
1260 Nyon 2

Annoncer les rectifications d'adresse selon AI No 552

Je désire adhérer à l'Adf-Vaud

(cotisation annuelle Sfr 40-.)

Nom Prénom.....

Rue.....

No postal.....Localité.....

A envoyer à Viviane Schusselé, ch. des Arnoux, 1867 Ollon

Tél. 024 499.22.92 Fax 024 499.23.11

E.mail vschussele@planet.ch

Edition ADF
Ch. du Lignolet 7
1260 Nyon

ADF-Vaud : Ch. du Lignolet 7 1260 Nyon

E-mail vschussele@planet.ch

Impression : Imprimerie offset Ph. Afonso, Rte de Denges 28 G 1027 Lonay